

La Madeleine, le 22/04/2022

Commune de LA COUTURE

**PERMIS D'AMENAGER
RUE DU TOURET
57 Lots libres de Constructeurs + 2 Macrolots**

ENGAGEMENT DE CONSTITUER L'ASSOCIATION SYNDICALE

Conformément à l'article R 442-7 du Code de l'Urbanisme, il sera constitué entre les propriétaires des lots du lotissement :

Une Association Syndicale Libre

- A laquelle seront dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs jusqu'à leur transfert éventuel dans le domaine d'une personne morale de droit public,
- Avec l'engagement de provoquer la réunion d'une assemblée de cette association syndicale dans le mois suivant l'attribution de la moitié des lots ou au plus tard dans l'année suivant l'attribution du premier lot, afin de substituer à l'organe d'administration provisoire de l'association un organe désigné par cette assemblée.

Arnaud Rigot
Directeur d'agence